



Décision n° 624/2024  
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Madame Caroline BELLEC, en tant que chargée de mission administration générale, du 2 janvier 2025 au 1er janvier 2026.

Fait à Jonzac  
Le **30 DEC. 2024**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex